

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

CONSEIL DE GESTION
FINANCIÈRE DES
PREMIÈRES
NATIONS

« DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS »



« DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS »

PREMIÈRE NATION
MANITOBA

EBB AND FLOW



« Chez Ebb and Flow, nous souhaitons construire une communauté prospère et saine pour les personnes et l'environnement qui nous sont proches. La certification accordée par le Conseil de gestion financière des Premières Nations (« CGFPN ») nous permet d'accéder à des financements à bas taux et à long terme et d'entreprendre des actions de développement économique et des projets d'amélioration des infrastructures. En outre, la certification du CGFPN prouve avec force la responsabilité et la transparence financière d'Ebb and Flow. Les représentants des milieux d'affaires et des organismes de financement considèrent Ebb and Flow comme un partenaire idéal grâce à sa certification du CGFPN.

L'établissement de nouveaux processus et politiques de transparence et de responsabilité financière peut être très complexe, à l'instar de tous les autres changements. Nous estimons que la collaboration avec le CGFPN nous a permis de mettre en œuvre plus facilement ces changements pour un certain nombre de raisons :

- 1 Les ressources proposées par le CGFPN, telles que les modèles de politiques, ainsi que le personnel toujours enclin à nous prêter assistance qui comprend la nature unique de l'environnement des Premières Nations.
- 2 L'approbation par les membres de notre communauté. Notre peuple comprend les avantages du financement à faible coût dans l'objectif d'un développement économique et de l'amélioration des infrastructures. La participation du CGFPN a permis de motiver et de mieux faire accepter par notre peuple la mise en place des nouvelles politiques et procédures.

Nous estimons également que la certification favorise la réputation de notre communauté au sein du monde des affaires et parmi les organismes de financement. Nous avons été approchés plus souvent par des représentants des milieux d'affaires et des organismes de financement pour envisager de nouvelles occasions depuis l'obtention de notre certification du CGFPN.

Chef Nelson Houle
Première Nation Ebb and Flow



TABLE DES MATIÈRES

Mise à jour sur nos activités	4
Les clients du CGFPN	5
Message du Président exécutif	6
Message du Directeur des normes et de la certification	7
Message de la Directrice des relations de la clientèle et commercialisation	7
Profil de la communauté	8
En quoi consiste le Conseil de gestion financière des Premières Nations?	10
Ce que nous faisons	11
Nos fonctions de base	11
Services du CGFPN	11
Nos documents de base	13
Notre mission, nos valeurs et notre mandat	14
Propositions d'amendements à la Loi sur la gestion financière des Premières Nations	15
Emprunter sous le régime de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations	16
Grands projets	18
Profil d'entreprise	19
Structure organisationnelle	19
Le Conseil d'administration	20
Nos secteurs d'activités	24
Normes et certification	25
Relations de la clientèle et commercialisation	25
Services juridiques et de l'information	26
Résultats financiers	26
Renseignements organisationnels	34

MISE À JOUR SUR NOS ACTIVITÉS

Premières Nations ayant obtenu la certification du rendement financier du CGFPN au cours de l'année :



Premières Nations ayant adopté des lois sur l'administration financière (LAF) conformes aux normes du CGFPN au cours de l'année :



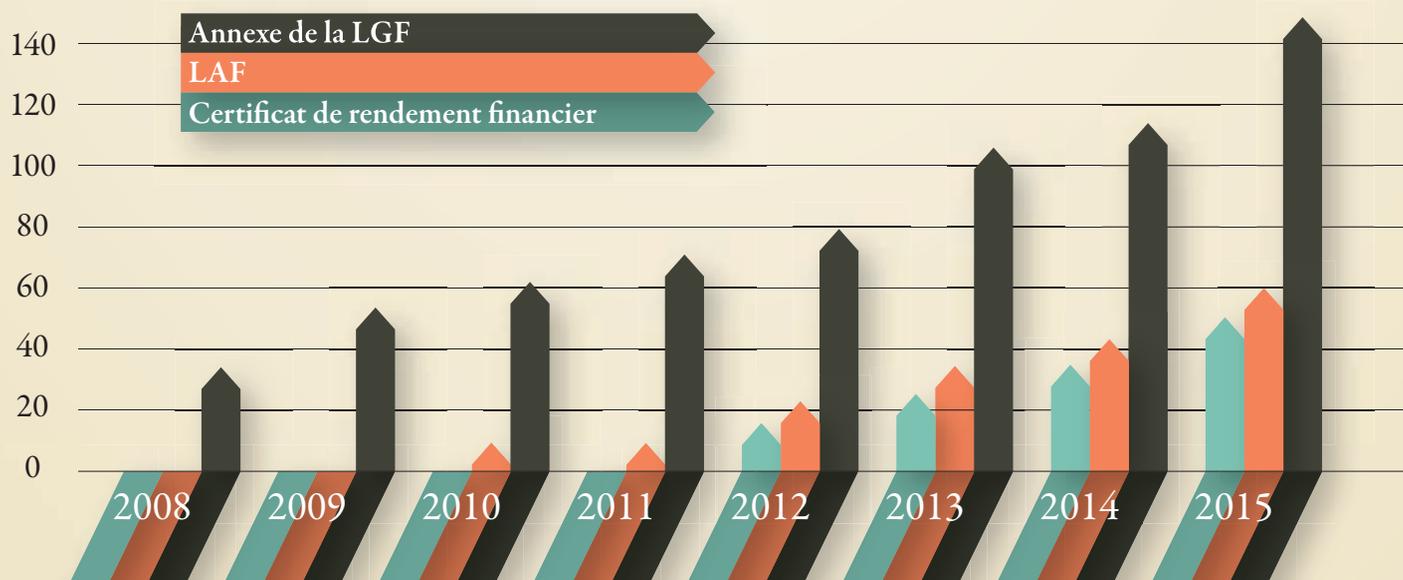
Premières Nations à élaborer une LAF :



Premières Nations qui sont des clients actifs du CGFPN :

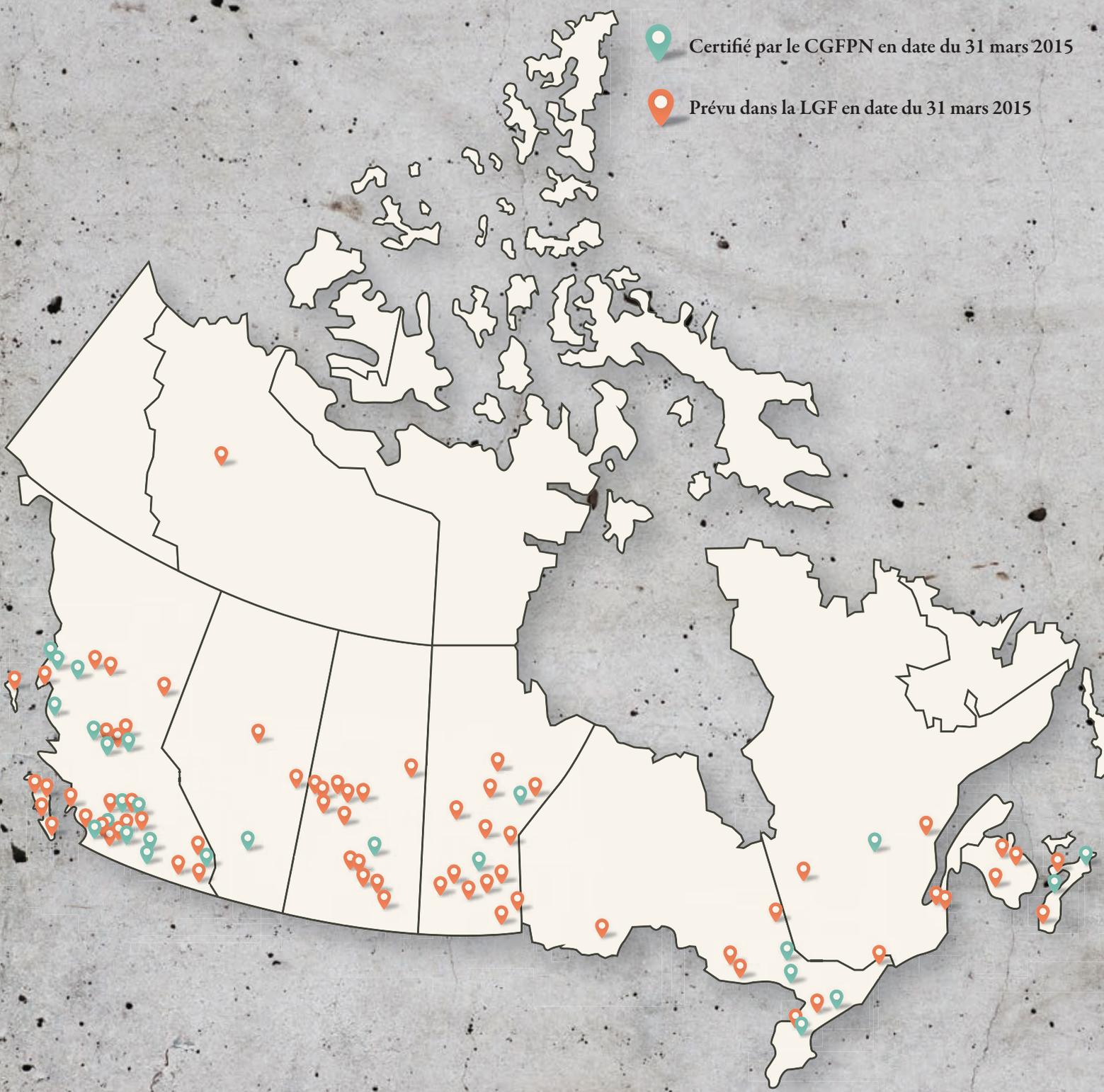


NOMBRE DES PREMIÈRES NATIONS FIGURANT À L'ANNEXE DE LA LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS (LA « LGF »), AVEC UNE LAF ET UN CERTIFICAT DE RENDEMENT FINANCIER :



LES CLIENTS DU CGFPN

-  Certifié par le CGFPN en date du 31 mars 2015
-  Prévû dans la LGF en date du 31 mars 2015



MESSAGE DU

PRÉSIDENT EXÉCUTIF

En 2014-2015 le CGFPN a une fois de plus bénéficié d'une augmentation considérable de sa clientèle des Premières Nations, des Premières Nations ayant été certifiées par le CGFPN et les Premières Nations s'étant ajoutées à l'annexe de la LGF. Afin de mieux répondre au nombre croissant de clients des Premières Nations, le CGFPN a créé 6 nouveaux postes. Nous espérons que cette croissance va se poursuivre l'année prochaine, grâce à nos efforts de communication et de sensibilisation et à la création de nouveaux postes.



L'année dernière, nous avons également connu la première émission d'obligation de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN »). Il s'agit d'une étape fondamentale pour la LGF, ses institutions et toutes les Premières Nations du Canada. Pour le CGFPN, l'obligation a marqué le démarrage du chronomètre pour toutes les Premières Nations emprunteuses en vue de l'obtention du Certificat de système de gestion financière du CGFPN dans le délai obligatoire de 36 mois.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes concentrés sur le développement des capacités en 2014-2015. Ceci ne concerne pas uniquement l'aide que nous apportons à nos clients des Premières Nations dans le développement des capacités nécessaires pour optimiser leurs systèmes de gestion financière, mais également le renforcement de nos capacités internes à leur fournir l'assistance nécessaire. Dans ce cadre, nous avons subventionné 26 Premières Nations dans le développement des capacités en systèmes de gestion financière d'un montant supérieur à 380 000 dollars en soutien direct.

Le CGFPN a également poursuivi ses efforts d'assistance aux Premières

Nations qui cherchent à maximiser les occasions économiques émanant des grands projets situés dans leurs territoires traditionnels. Ce travail permet de réfléchir sur la façon dont les Premières Nations pourraient collaborer pour déterminer les répercussions des projets proposés. Alors que les Premières Nations ont fait part d'un intérêt dans la participation en capitaux propres (équité) des projets, nous étudions comment accéder au capital et à l'assistance nécessaires pour y avoir accès. En 2014-2015, deux rassemblements ont été organisés dans le nord de la Colombie-Britannique, auxquels ont participé des chefs élus et héréditaires et des aînés, et un groupe de travail des représentants des Premières Nations y a été désigné pour faire avancer ce travail avec l'assistance du CGFPN.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

A handwritten signature in black ink that reads "Harold Calla". The signature is fluid and cursive.

Harold G. Calla, CPA, FCGA, GFAA

Président exécutif

MESSAGE DU DIRECTEUR DES NORMES ET CERTIFICATION

En 2014-2015, un nombre de nos clients, notamment les 13 Premières Nations ayant participé à la première émission d'obligation de l'AFPON ont entamé leur voyage vers la Certification du système de gestion financière. Dans ce cadre, ces Premières Nations font preuve de leur engagement envers une mise en œuvre intégrale de leurs Lois d'administration financière (« LAF ») respectives. Nous continuons à penser que la mise en œuvre d'une LAF et par conséquent, la création d'un système de gestion financière solide est un élément crucial afin de permettre aux Premières Nations de contrôler intégralement leurs affaires financières tout en gérant les risques dans un environnement en constante évolution.

Alors que certains de nos clients disposaient déjà de certains éléments d'un système de gestion financière depuis de nombreuses années, nous savons que la décision d'obtenir un Certificat



de système de gestion financière va apporter des changements tant pour les gens, que pour les processus et parfois même sur le plan technologique. Pour aider nos clients à développer les capacités nécessaires pour gérer efficacement ces changements, nous avons eu le plaisir de pouvoir rassembler cette année 52 délégués

de 36 Premières Nations lors de notre Conférence et atelier sur les Systèmes de gestion financière, d'une durée de deux jours, où nous avons partagé les meilleures pratiques en ce qui a trait à la gestion des changements.

Dans le cadre de notre engagement d'être sensible et de répondre aux besoins des Premières Nations, nous avons faits quelques changements limités mais très importants à nos normes. En substance : nous avons harmonisé certaines obligations de déclarations avec d'autres exigences statutaires préexistantes afin

de réduire les coûts pour nos clients des Premières Nations, nous avons éclairci le concept d'indépendance pour les membres de comités et nous avons amélioré les normes de gestion des risques pour tenir compte des risques spécifiques liés à la fraude. Nous avons également repensé notre modèle de LAF en créant une nouvelle version excluant toute mention de recettes locales créant ainsi une nouvelle option pour les Premières Nations n'ayant pas choisi de participer dans le domaine de l'imposition foncière.

Grâce à l'arrivée de nouveaux membres du personnel au cours de l'année, l'équipe des Normes et de la certification est mieux préparée et plus que jamais prête à collaborer avec nos clients et à les aider dans le cadre de leur certification par le CGFPN.

Je vous remercie.

Scott Munro, CPA, CA, GFAA

MESSAGE DE LA DIRECTRICE DES RELATIONS DE LA CLIENTÈLE ET DU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

En 2014-2015 la croissance des nouveaux clients traduit l'engagement et l'esprit d'équipe qui règnent au CGFPN. Nous espérons que, non seulement cette croissance va se poursuivre, mais qu'elle continuera de façon plus équilibrée dans toutes les régions du Canada, avec l'aide de nos stratégies récentes de communication et de développement des capacités.

La nouvelle équipe de relations de la clientèle et de commercialisation va s'attacher à rationaliser les relations tant internes qu'externes afin de répondre de façon plus efficace aux demandes croissantes de certification de nos clients. Ceci

comprend une collaboration plus étroite avec les autres institutions participantes à la LGF (l'AFPON et la Commission de la fiscalité des Premières Nations (la « CFPN »)) et les relations régulières avec le personnel chargé de la certification au CGFPN; en effet, le CGFPN continue à chercher de nouvelles façons de rationaliser son approche du soutien des clients des Premières Nations.

Au cours de l'année prochaine, nous allons concentrer nos efforts sur l'établissement de relations de confiance avec nos clients, pour garantir une bonne communication et mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes. Nous allons

créer des matériels de communication qui décrivent nos services pour nous aider efficacement à aligner nos services sur les objectifs et la vision de leurs communautés.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus cordiales.

Sara Neuert, MA



PREMIÈRES NATIONS CERTIFIÉES

PROFIL DE COMMUNAUTÉ

PREMIÈRE NATION

KANAKA BAR

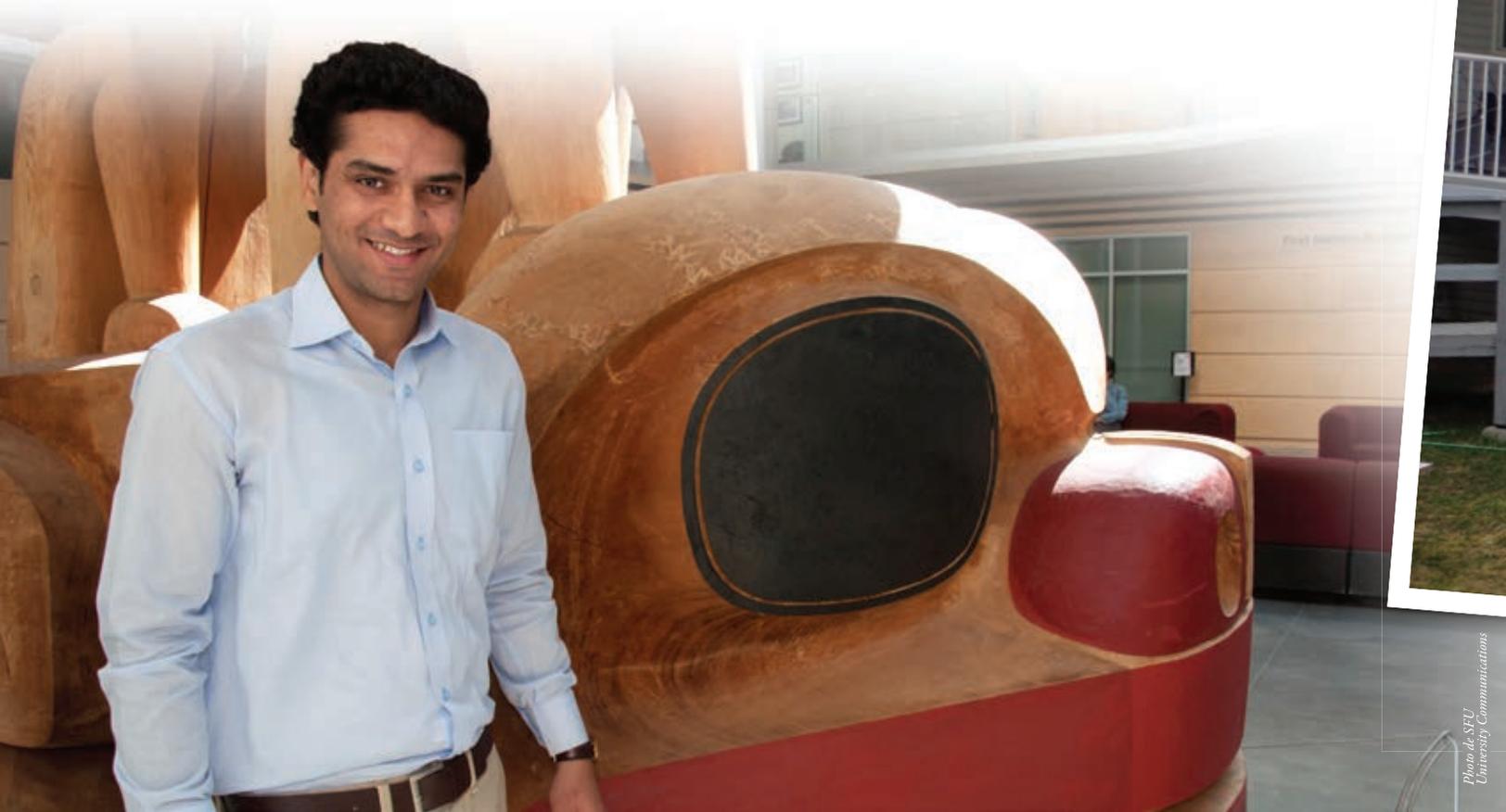
COLOMBIE-BRITANNIQUE

“ En tant que communauté dynamique, Kanaka Bar croit en son avenir auto-suffisant en prenant des décisions fondamentales aujourd’hui pour développer les capacités de la communauté de demain. Le programme de certification du CGFPN fait partie des étapes fondamentales dotées d’un potentiel extraordinaire tant pour développer les capacités au sein de la communauté que pour atteindre les objectifs souhaités de transparence et de responsabilité.

La certification permet également à la communauté d’accéder à des financements peu onéreux par le biais de l’AFPN et parallèlement, au processus en soi qui l’aide à construire un cadre de gestion financière solide et durable. Ainsi, Kanaka Bar utilise le processus de certification pour réviser la gestion financière globale de la communauté et le système d’administration en développant au fur et à mesure de nouvelles politiques, pratiques et procédures. Les résultats de cet exercice lui permettront d’obtenir un système de gestion financière renforcé et durable qui bénéficiera d’un soutien total de la communauté.

La participation au processus de certification a également permis d’accroître les niveaux de confiance de nos collaborateurs, tels que les établissements financiers, les partenaires commerciaux et les agences de financement. En outre, grâce à la collaboration étroite avec le CGFPN, Kanaka a pu obtenir une subvention importante qu’elle utilise pour développer les capacités des membres, de la direction et du personnel. Cette subvention servira à développer les capacités de la communauté et à créer un plan de formation avec des organisations spécialisées dans l’objectif d’organiser des formations axées sur la gestion financière, le renforcement des organisations et la planification de la succession.

Zain Nayani, PDG
Kanaka Bar





EN QUOI CONSISTE le

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS?



Le CGFPN est une institution nationale qui a été créée en vertu de la LGF. La LGF établit le CGFPN, et sa mission, ses pouvoirs et sa gouvernance. La LGF a comme principal objectif d'améliorer l'accès par les Premières Nations à un financement selon des conditions similaires à celles disponibles aux autres niveaux de gouvernement du Canada. Un financement plus abordable permettra aux Premières Nations de profiter de possibilités de développement économique, en utilisant leurs propres recettes dans le cadre du programme d'emprunt de la LGF.

CE QUE NOUS FAISONS

Le CGFPN offre les trois services ci-dessous en vertu d'autorités légales :

- 1. APPROBATION** de conformité des LAF des Premières Nations
- 2. CERTIFICATION** des systèmes de gestion financière et du rendement financier d'une Première Nation
- 3. INTERVENTION** à des fins de cogestion ou de gestion par un tiers auprès d'une Première Nation

Le CGFPN est une institution à but non lucratif qui offre tous ses services gratuitement aux Premières Nations. En outre, le CGFPN aide les Premières Nations à cerner leurs besoins en matière de capacité et à élaborer des plans pour répondre à ces besoins.

FONCTIONS DE BASE

ÉLABORER DES NORMES

- » LAF
- » Systèmes de gestion financière
- » Rendement financier
- » Reddition du compte des recettes locales

ÉLABORER DES PROCÉDURES

- » Pour l'approbation des LAF
- » Pour la certification des systèmes de gestion financière et du rendement financier
- » Pour les demandes d'intervention en vertu de la LGF

ÉLABORER DES OUTILS

- » Modèles de politiques et de procédures
- » Modèle de LAF
- » Autoévaluations pour les LAF et les systèmes de gestion financière

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les normes, les procédures ou les outils de développement des capacités du CGFPN, veuillez consulter son site Web : www.FNFMB.com.

SERVICES DU CGFPN

Le CGFPN offre des services de certification aux Premières Nations qui souhaitent devenir des membres emprunteurs de l'AFPN et obtenir un financement d'immobilisations à long terme. Afin de devenir des membres emprunteurs de l'AFPN, les Premières Nations doivent obtenir ce qui suit :

1. **APPROBATION DE LA CONFORMITÉ** de la LAF d'une Première Nation.
2. **CERTIFICATION DU :**
 - a. Système de gestion financière; et
 - b. Rendement financier
 - i. Les Premières Nations qui souhaitent emprunter pour la première fois sous le système de la LGF peuvent présenter une demande de certificat de rendement financier avant une demande de certificat de système de gestion financière, mais doivent s'engager à mettre en œuvre un plan de travail, afin d'obtenir la certification de leur système de gestion financière, dans les 36 mois suivant le moment où elles reçoivent pour la première fois le produit d'obligations ou d'instruments financiers équivalents émis par l'AFPN en vertu d'une loi sur les emprunts et d'une résolution du conseil pour l'émission d'obligations.



NOS DOCUMENTS DE BASE

Depuis le début des activités du CGFPN, le conseil d'administration a examiné et approuvé une gamme d'outils que les Premières Nations ont commencé à utiliser pour améliorer la gestion financière. Le tableau ci-dessous présente les documents de base du CGFPN, lesquels représentent son oeuvre principale qui consiste en des normes et des outils visant à améliorer la gestion financière des Premières Nations. L'ensemble des documents du CGFPN est disponible sur son site Web, au www.FNFMB.com.

Tableau 1 - Documents de base du CGFPN

LAF		
A1	LAF – Procédures d'examen	Procédures à appliquer pour demander l'approbation de conformité d'une LAF d'une Première Nation.
A2	LAF – Normes	Normes qui soutiennent des pratiques rigoureuses en matière d'administration financière pour le gouvernement d'une Première Nation au Canada.
A3	Modèle de LAF	Modèle de LAF qui répond aux exigences des Normes relatives à la LAF stipulées en A2.
A4	LAF – Notes explicatives	Fournit du soutien à l'égard de l'élaboration d'une LAF en traitant de la structure et de la substance du modèle de LAF stipulé en A3.
A5	LAF – Autoévaluation	Outil pouvant servir à comparer les lois existantes ou proposées sur l'administration financière de la Première Nation aux Normes relatives à la LAF stipulées en A2.
SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE		
B1	Système de gestion financière – Procédures de certification	Procédures à appliquer pour demander un examen du système de gestion financière d'une Première Nation.
B2	Système de gestion financière – Normes	Normes qui soutiennent des pratiques rigoureuses en ce qui concerne le fonctionnement, la gestion, les rapports et le contrôle du système de gestion financière d'une Première Nation.
B3	Système de gestion financière – Autoévaluation	Outil pouvant servir à comparer le système de gestion financière existant de la Première Nation aux Normes relatives aux systèmes de gestion financière stipulées en B2.
RENDEMENT FINANCIER		
C1	Procédures de certification du rendement financier	Procédures à appliquer pour demander un examen du rendement financier d'une Première Nation.
C2	Rendement financier – Normes	Normes qui évaluent l'historique du rendement financier d'une Première Nation sur une période de cinq ans, à l'aide d'un maximum de sept ratios financiers.
COMPTE DE RECETTES LOCALES		
D1	Compte de recettes locales Normes de rapport	Normes qui établissent les exigences de communication d'informations financières pour les états financiers annuels séparés liés au compte de recettes locales d'une Première Nation.
D2	Compte de recettes locales – Modèle d'états financiers	Modèle d'états financiers annuels conçu pour être conforme aux Normes relatives aux informations financières - Compte de recettes locales stipulées en D1.

NOTRE MISSION

Le CGFPN fournira les outils et l'orientation nécessaires pour susciter la confiance dans les systèmes d'établissement de rapports et de gestion financière des Premières Nations, afin de soutenir le développement communautaire et économique.

NOS VALEURS

Nous croyons que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles pour orienter la manière dont le CGFPN exécute ses activités :

INTÉGRITÉ

Nous nous engageons à nous comporter de manière professionnelle et éthique à tout moment.

RÉCEPTIVITÉ

Conformément à la nature facultative de cette initiative, le CGFPN s'engage à répondre aux demandes de services des Premières Nations. Nos services et nos normes tiendront compte des intérêts et des priorités des Premières Nations et des autres parties intéressées par les initiatives de la LGF. Le CGFPN s'engage à tenir compte de la diversité économique et culturelle des Premières Nations clientes.

PERTINENCE

Nos services et nos normes tiendront compte des pratiques exemplaires de gestion financière permettant aux Premières Nations d'accéder au capital dans les meilleures conditions. Nous nous assurerons que les services du CGFPN respectent les besoins uniques et changeants des communautés et des gouvernements des Premières Nations.

NOTRE MANDAT

La LGF accorde au CGFPN le mandat suivant (articles 49 et 55) :

- » Aider les Premières Nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière
- » Aider les Premières Nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée
- » Aider les Premières Nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des Premières Nations
- » Mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de notations de crédit des Premières Nations
- » Fournir des services d'examen et de vérification en matière de gestion financière des Premières Nations
- » Fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations
- » Fournir des services de cogestion et de gestion des recettes locales
- » Fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration de conventions fiscales entre les Premières Nations et les autres autorités administratives
- » Établir des normes en ce qui concerne :
 - La forme et le contenu des LAF des Premières Nations (l'article 9 de la LGF)
 - L'approbation des LAF conformes aux normes
 - La certification des systèmes de gestion financière et du rendement financier des Premières Nations (l'article 50 de la LGF)
 - L'établissement de rapports financiers (l'article 14 de la LGF)

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA LGF

Les améliorations de la LGF sont proposées grâce à l'expérience des Premières Nations ayant utilisé le processus. Les propositions de changements visent à :

ACCÉLÉRER ET RATIONALISER LA PARTICIPATION À LA LGF

- » certaines Premières Nations ont connu des retards après avoir décidé de participer à la LGF. Certaines améliorations vont permettre de rationaliser le processus d'accès permettant aux Premières Nations d'accéder aux capitaux.

DIMINUER LA CHARGE ADMINISTRATIVE SUPPORTÉE PAR LES PREMIÈRES NATIONS PARTICIPANTES

- » l'expérience des Premières Nations participantes a permis de cerner des domaines dans lesquels il est possible de réaliser des améliorations visant à réduire la charge administrative tout en conservant la solidité de la certification.

RENFORCER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS ET DU MARCHÉ DES CAPITAUX DANS LA LGF

- » les normes et le processus de certification établis par le CGFPN apportent aux investisseurs la confiance dont ils ont besoin et ceci a une incidence sur les conditions d'emprunt que l'AFPN peut proposer aux Premières Nations. L'éclaircissement de l'application des normes permettra de continuer à obtenir des conditions favorables.

Les propositions comprennent uniquement les changements permettant d'améliorer le rendement général du régime et n'ont pas d'incidence sur les objectifs de la législation ni sur le mandat ou le fonctionnement des institutions de la LGF. Elles auront un impact positif et immédiat sur l'administration du régime de la LGF, ce qui facilitera l'accession d'autres Premières Nations à la législation et accélérera l'émission de créances futures.

Pour la liste complète des propositions d'amendements, veuillez consulter : www.FNFMB.com/2015/04/

Le CGFPN fait partie du régime de réglementation établi par la LGF, qui permet aux Premières Nations de financer l'infrastructure publique, en mettant en gage a) des recettes d'imposition foncière; ou b) d'autres recettes, afin de rembourser le prêt. Les Premières Nations qui souhaitent participer doivent d'abord présenter une demande d'inscription à l'annexe de la LGF.

La Figure 2 (à la page ci-contre) illustre le régime d'emprunt de la LGF, dans le cadre duquel les Premières Nations peuvent mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou d'autres recettes, afin de rembourser un prêt pour l'infrastructure ou le développement économique.

Emprunter

SOUS LE RÉGIME DE LA LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Afin de mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou d'autres recettes autonomes pour l'obtention de prêts dans le cadre du programme législatif de la LGF, les Premières Nations doivent devenir des « membres emprunteurs » de l'AFP. Avant qu'une Première Nation puisse être prise en considération pour devenir membre de l'AFP, le CGFPN doit lui délivrer un certificat indiquant qu'elle respecte les normes qu'il a établies. À ces fins, le CGFPN a publié les *Normes de rendement financier* afin d'émettre un certificat de rendement financier de Première Nation. Les Premières Nations peuvent se servir de ces certificats pour appuyer leurs demandes d'adhésion comme membres emprunteurs à l'AFP.

La Première Nation doit obtenir un Certificat de système de gestion financière auprès du CGFPN dans un délai de 36 mois à compter de la première réception de produits émanant d'une obligation (ou instrument équivalent) émis par l'AFP ou avant de pouvoir obtenir le second prêt de la part de l'AFP. Le CGFPN a publié les *Normes du système de gestion financière* afin d'émettre un Certificat de système de gestion financière de Première Nation. Le CGFPN a également émis les *Procédures de certification du système de gestion financière* et les *Procédures de certification du rendement financier* pour guider les Premières Nations qui présentent une demande de certification au CGFPN.

Une Première Nation ne peut pas obtenir de certificat de gestion financière ou de certificat de rendement financier du

CGFPN à moins que sa LAF ait d'abord été examinée et fait l'objet d'une approbation de conformité du CGFPN. La loi de la Première Nation doit répondre aux exigences des *Normes relatives à la Loi sur l'administration financière* avant d'obtenir une approbation de conformité. Le CGFPN a publié les *Procédures d'examen des lois sur l'administration financière*, afin de guider les Premières Nations qui présentent une demande d'approbation de conformité de leur LAF.

Dans le but d'aider les Premières Nations, le CGFPN a préparé et publié un *Modèle de loi sur l'administration financière* qui répond aux exigences de ces *Normes relatives à la Loi sur l'administration financière* et qui reflète les pratiques rigoureuses de l'administration financière des administrations locales, provinciales et fédérales au Canada. Deux versions de

ce modèle de loi sont disponibles - l'une est conforme aux normes requises pour les Premières Nations levant ou ayant l'intention de lever des recettes locales au titre de la LGF et l'une conforme aux normes requises pour les Premières Nations qui ne lèvent pas ou n'ont pas l'intention de lever des recettes locales au titre de la LGF.

L'AFP regroupera les demandes d'emprunt des Premières Nations et lèvera des fonds par le biais d'émission d'obligations sur les marchés financiers. Ensuite, les produits de l'émission d'obligations seront répartis entre les Premières Nations participantes en fonction de leurs demandes et de leur capacité d'emprunter. L'encadrement fourni par la LGF de concert avec les services de certification ainsi que l'autorité d'intervention du CGFPN a permis à l'AFP d'obtenir un classement de valeur d'investissement de qualité de la part de deux (2) agences internationales d'évaluation du crédit, à savoir, DBRS et Moody's. Ceci a permis aux membres emprunteurs d'obtenir des avantages sous la forme d'économies de taux d'intérêts inaccessibles aux Premières Nations dans le passé.

La LGF donne au CGFPN les pouvoirs nécessaires pour exiger que les Premières Nations soient soumises à la gestion ou à la gestion par un tiers dans

Un aperçu du RÉGIME RÉGLEMENTAIRE DE LA LGF

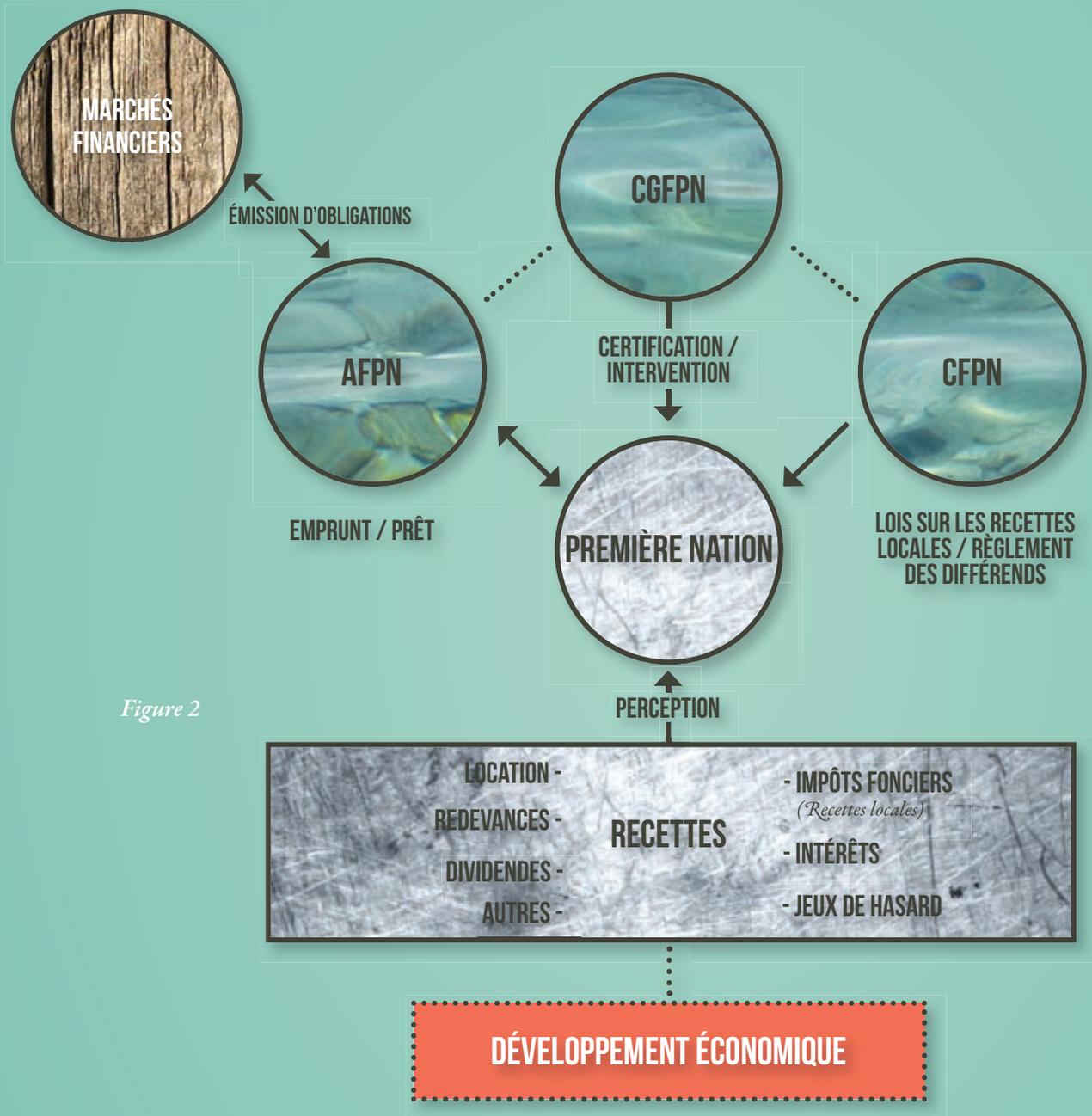


Figure 2

trois (3) cas particuliers. En premier lieu, dans certaines circonstances liées aux lois sur la fiscalité des Premières Nations, la CFPN peut ordonner au CGFPN d'imposer la cogestion ou la gestion par un tiers des recettes locales des Premières Nations. En deuxième lieu, si une Première Nation membre emprunteur ne respecte pas ses obligations financières,

l'AFPN a le pouvoir parallèle d'ordonner au CGFPN d'exiger qu'elle soit soumise à la cogestion ou à la gestion par un tiers. En troisième lieu, le CGFPN peut décider lui-même d'intervenir si, à son avis, il existe un risque grave qu'une Première Nation manque à ses obligations envers l'AFPN. La certification du CGFPN et ses pouvoirs d'intervention suscitent suf-

fisamment de confiance sur les marchés financiers pour que l'on investisse dans les obligations émises par l'AFPN, et sont essentiels aux avantages découlant de cet accès au capital.

Il y a un certain nombre de projets économiques de grande envergure proposés au Canada. Certains de ces projets sont si grands qu'ils impactent les territoires traditionnels de plusieurs Premières Nations. Le CGFPN a été approché par certaines Premières Nations intéressées à une participation économique significative dans l'exploitation de l'énergie et des ressources au sein de leurs territoires traditionnels.

Grands projets

En réponse à ces demandes, le CGFPN a présenté une proposition à l'Initiative de partenariats stratégiques des Affaires autochtones et du développement du Nord du Canada (« IPS ») en 2014-2015. Le plan de travail de l'IPS a permis au CGFPN de soutenir deux (2) grands rassemblements et plusieurs réunions de moindre envergure de chefs et de chefs héréditaires dans le Nord de la Colombie-Britannique dans l'objectif de discuter de la façon dont les Premières Nations pourraient collaborer afin de participer aux propositions de projets. La collaboration exige l'analyse de l'aspect économique du projet, des modèles de prise de décision et des approches de partage des avantages.

Suite à ces rassemblements, un Protocole d'entente a été signé par trente (30) chefs élus et héréditaires, un Énoncé de

Mandat relatif à une Coalition de grand projet des Premières Nations a été approuvé en principe et un groupe de travail de représentants des Premières Nations a été nommé pour fournir une assistance technique au développement d'un plan de travail. A la demande des dirigeants des Premières Nations participantes, le CGFPN continue à fournir un soutien administratif à ces discussions en cours sur les propositions de grands projets.

Le CGFPN a également été en mesure d'apporter un financement direct à sept (7) Premières Nations à l'aide du budget de l'IPS pour soutenir les Premières Nations dans le cadre de leur élaboration d'une LAF ou la mise en œuvre d'un système de gestion financière.



PROFIL D'ENTREPRISE

Structure organisationnelle

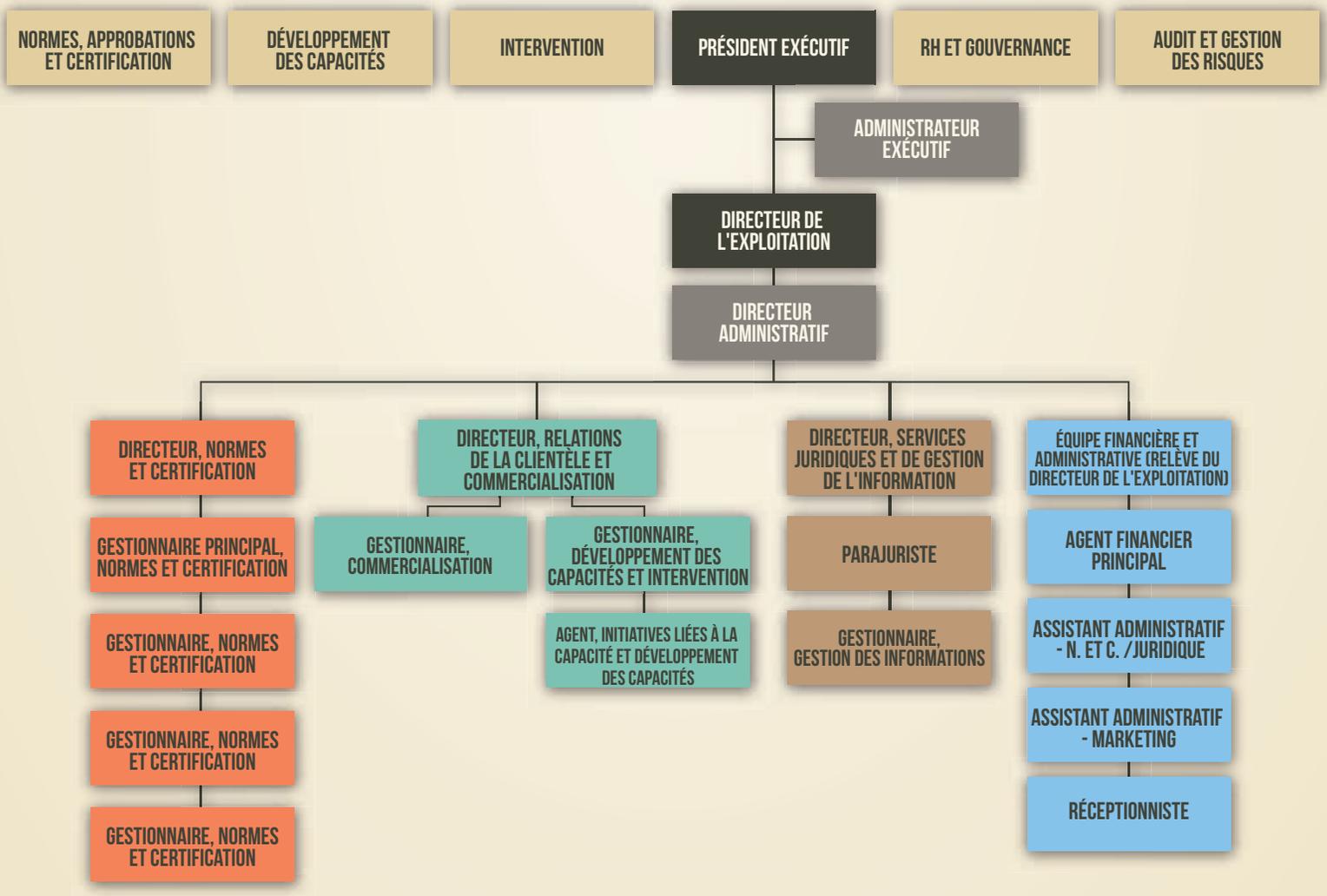
Le CGFPN fonctionne dans le cadre d'un modèle de gouvernance partagé dans lequel le Conseil d'administration du CGFPN a la responsabilité auprès du Ministres des Affaires autochtones et développement du Nord Canada d'assurer que le CGFPN remplisse son mandat juridique et réglementaire. Dans le cadre de ce modèle, le Conseil d'administration est composé d'un minimum de neuf (9) et d'un maximum de treize (13) administrateurs, dont un Président et un Vice-président. Une majorité des membres (10) sont nommés par le Gouverneur en Conseil et jusqu'à trois (3) membres sont désignés par l'Association des agents financiers autochtones du Canada (« l'AAFA »).

- À ce jour, le Conseil d'administration a constitué cinq (5) comités :
- » Comité d'audit et de gestion des risques;
 - » Comité de gouvernance et des ressources humaines;
 - » Comité des normes, d'approbations et de la certification;
 - » Comité du développement des capacités;
 - » Comité d'intervention.

L'organigramme du CGFPN figure ci-dessous :



FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CGFPN souhaite honorer la mémoire du Colonel honoraire Thomas Lawson, Membre du Conseil d'administration du CGFPN, décédé le 7 juillet 2014. Thomas était un membre dévoué du conseil et il nous manquera beaucoup. Nous souhaitons accueillir nos quatre nouveaux membres du Conseil d'administration nommés en 2014-2015 : Judy White (*Terre-Neuve-et-Labrador*), Dana Soonias (*Saskatchewan*), Joanna Bernard (*Nouveau-Brunswick*) et Geordie Hungerford (*Colombie-Britannique*). Nous souhaitons également remercier le membre sortant du Conseil d'administration, Romeo Crow Chief (*Alberta*), pour toutes ses contributions.



HAROLD CALLA (*Président exécutif*) est membre de la Nation Squamish, qui est située en Colombie-Britannique. Après plusieurs années d'expérience dans les affaires internationales, Harold Calla a travaillé avec la Nation Squamish comme négociateur dans les domaines du développement économique, de la gestion des terres et des finances, et il a siégé pendant huit ans au Conseil de la Nation Squamish. Il a représenté les intérêts de la Nation Squamish dans l'élaboration de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières Nations* et de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*. Ces instruments législatifs facultatifs permettent aux Premières Nations de se soustraire à certaines des dispositions de la Loi sur les Indiens et de déterminer elles-mêmes comment gérer leurs affaires. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de Fortis BC Inc. et président de son comité d'audit. Il a rempli des mandats aux conseils d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de Partnerships BC et du Nicola Valley Institute of Technology. Il a présidé ou siégé au comité d'audit de ces divers conseils d'administration. Harold Calla est lauréat de nombreux prix reconnaissant son excellence en leadership. En particulier, en 2008, lors de la célébration de son centième anniversaire, l'Association des comptables généraux accrédités (CGA) du Canada a reconnu Harold Calla comme étant l'un de 100 CGA qui avaient fait une différence au cours de ces 100 années. En août 2012, Harold Calla s'est vu décerner le titre de Fellow par l'Association des CGA du Canada. Il est également membre de l'Association des agents financiers autochtones du Canada et s'est vu attribuer le titre de Gestionnaire financier autochtone accrédité.



BRIAN TITUS (*Vice-président*) est Gestionnaire financier autochtone accrédité. Brian Titus est un membre de la Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in de la ville de Dawson, au Yukon, et réside en Colombie-Britannique depuis 1987. M. Titus collabore depuis longtemps avec les communautés autochtones, comme la Première Nation de Sto:lo, la Première Nation des Sts'ailes et la Osoyoos Indian Band Development Corporation, dans les domaines de l'élaboration de politiques, de la planification opérationnelle et stratégique, du développement économique et de la comptabilité. En 2013, Brian Titus a fondé une société d'experts-conseils, Brian Titus Strategic Consulting, qui offre des services à des Premières Nations, comme Nacho Nyak Dun, Upper Similkameen et la bande de Seabird Island. M. Titus occupe et a occupé plusieurs sièges dans des organisations comme l'AAFA-C.-B., l'AFOA-Canada, Chief Isaac Inc., Northern Visions Development et le CGFPN.



DEANNA MUISE réside en Alberta. Elle est l'une des trois associés Métis du cabinet de comptables agréés Kingston Ross Pasnak LLP, l'un des plus grands cabinets d'experts comptables régionaux de la province offrant des services complets. Elle est titulaire du titre de CA et membre du TEP. Depuis plus de 25 ans, son cabinet fournit des services fiscaux aux clients, notamment en matière de questions fiscales autochtones. Deanna Muise a une expérience diversifiée, qui comprend la collaboration avec diverses personnes et entités pour la restructuration de leurs entreprises aux fins de planification successorale, de protection à l'égard des créanciers et de réduction des taxes, et des activités d'achat et d'aliénation d'actions et d'actifs. Elle a également structuré de nouvelles entreprises avec des propriétaires exploitants et des entreprises commerciales des Premières Nations, de manière à maximiser les économies fiscales pour toutes les personnes concernées. Deanna Muise joue un rôle actif dans la communauté fiscale, elle enseigne la fiscalité aux étudiants inscrits aux programmes de CA, corrige des examens sur la fiscalité, donne des conférences lors de congrès sur la fiscalité et anime plusieurs séminaires sur la fiscalité pour l'Association du Barreau Canadien, la Legal Education Society de l'Alberta, des clients, des bureaux d'avocats, des membres du personnel et le grand public. Deanna Muise travaille activement à la promotion des femmes dans le monde du golf. Entre autres, elle parraine et préside depuis 14 ans des saisons complètes de parties de golf pour femmes dans la région d'Edmonton. Récemment, elle a présidé une activité de collecte de fonds d'envergure pour la Fondation Golf Canada, qui soutient les équipes de golf juniors, collégiales et olympiques, et encourage les femmes à pratiquer ce sport en plus grand nombre.



NANCY MURPHY est membre de la Première Nation de Seabird Island, qui se situe juste à l'extérieur de Chilliwack, en Colombie-Britannique. Elle est Gestionnaire financière autochtone accréditée et agente professionnelle de développement économique autochtone. En tant que propriétaire d'une entreprise de conseil, elle offre des services à titre d'experte-conseil et de mentor à un certain nombre de Premières Nations et d'organisations. Elle travaille à améliorer la qualité de vie des autochtones depuis plus de vingt (20) ans. Nancy Murphy jouit d'une longue expérience de collaboration avec plusieurs organisations et gouvernements des Premières Nations, à divers postes et dans divers domaines, y compris l'éducation, la santé, les ressources humaines, le logement, la politique, la gestion financière, le développement des capacités, la planification communautaire, la gestion de projets, le développement économique, la gestion des terres et la gouvernance. De plus, Nancy Murphy est administratrice pour la Seabird Island Development Corporation et la Société d'aide au développement des communautés de Sto:lo.



BARRIE ROBB réside à Calgary et il est un directeur de FIVARS Consulting Ltd., qui offre des services de négociation et de conseils d'affaires aux Premières Nations, à l'industrie et au gouvernement. En qualité de Représentant en chef du gouvernement fédéral, il a négocié et mis en place un « Accord sur les fonds et les terres Autochtones » d'une valeur de centaines de millions de dollars afin de résoudre un différend vieux de dix ans entre la Province et une Première Nation dans le sud de l'Alberta. Auparavant, il occupait le poste de vice-président d'une entreprise de construction autochtone privée du Nord, la Mackenzie Aboriginal Corporation, dont les actionnaires comprenaient le Conseil tribal des Gwich'in, Denedeh Investment Inc., URS-Flint, Ledcor, Peter Kiewit et le North American Construction Group. Pendant huit ans, il a occupé le poste de directeur général régional pour le ministère des Affaires indiennes en Alberta. Il faisait auparavant partie des équipes de négociations fédérales dans le cadre des négociations de revendications territoriales et d'autonomie dans le Nord, la création du Nunavut et avec les Nisga'a. Il est membre du Conseil d'administration de la Chambre des ressources de l'Alberta et Président du comité des relations autochtones de cette dernière. Au cours de sa carrière, il a occupé des postes supérieurs dans les trois niveaux de gouvernement. Il détient deux maîtrises, l'une en relations industrielles et l'autre en administration publique.



ANDRÉ RICHER est Algonquin. Il est administrateur agréé, comptable professionnel agréé et Gestionnaire financier autochtone accrédité, et il est diplômé de l'Université du Québec à Montréal. Parlant couramment le français et l'anglais, André Richer cumule plus de 40 ans d'expérience à des postes de direction, à l'échelle régionale, nationale et internationale, dans les domaines de la comptabilité, des finances et de la gestion, en travaillant pour diverses entités, des entreprises publiques du gouvernement du Canada, des sociétés d'affaires privées et publiques et diverses organisations autochtones, y compris l'Assemblée des Premières Nations. Membre actif de l'AAFA, il a à cœur le principe fondamental selon lequel l'éducation et le développement des capacités sont essentiels à une gouvernance saine et à l'établissement de la prospérité économique et sociale dans les communautés autochtones. Ayant résidé aux quatre coins du Canada, dans des réserves et hors-réserve, André Richer habite actuellement au Québec, où il offre divers services consultatifs visant à atteindre ces buts.



JIM PRODGER réside à Truro, en Nouvelle-Écosse, où il possède et exploite l'entreprise Prodger and Associates Business Consultants. Il est Gestionnaire financier autochtone accrédité. En 1989, il a commencé à travailler à temps partiel auprès de la Première Nation de Millbrook à titre consultatif, et, depuis 2000, il est directeur financier de cette Première Nation à temps plein. Dans le passé, il a également travaillé auprès de trois autres Premières Nations dans un rôle consultatif. Il en est à son huitième mandat de trésorier de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières Nations et siège au conseil d'administration du Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières Nations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *(suite)*



GARY NOTT était directeur associé de Deloitte & Touche pour l'Ouest du Canada jusqu'à sa retraite en juin 2006. En plus d'occuper un poste de niveau élevé au sein de la direction de la division canadienne de Deloitte & Touche, M. Nott a travaillé pour les clients les plus importants du bureau de Vancouver à titre d'auditeur principal associé. Il a agi à titre d'auditeur pour des Premières Nations de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et de conseiller dans le cadre d'une multitude d'activités de développement économique des Premières Nations. Il a également été auditeur et conseiller pour des Premières Nations clientes au sujet de questions liées aux revendications territoriales, aux traités et à l'économie, ainsi que de questions liées aux systèmes internes de contrôle et de comptabilité et à la divulgation. M. Nott a été actif dans les affaires communautaires et professionnelles. Il a été cadre supérieur dans les bureaux d'un certain nombre de chambres de commerce et Il porte le titre de Fellow de la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique. Il a été administrateur du Bureau d'éthique commerciale du Canada. Il a obtenu son diplôme à la Banff School of Advanced Management et a fait partie du groupe d'étude de l'Institut canadien des comptables agréés sur les principes de comptabilité applicables aux Premières Nations. Il est également actuellement membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, et a dirigé de nombreuses entreprises, notamment la Corporation de développement économique des Premières Nations.



DANA SOONIAS est né et a grandi sur une ferme de la Nation Crie Red Pheasant proximité de Battleford, Saskatchewan. Il a étudié l'administration des affaires à l'Université de la Saskatchewan et a obtenu son titre de Gestionnaire financier autochtone accrédité (GFAA) auprès de l'AFOA Canada. Au cours des 20 dernières années, Dana a occupé des postes à la Banque TD, à l'Agence du revenu du Canada, à la Saskatchewan Indian Equity Foundation et à la Credit Union Central of Saskatchewan et plusieurs postes de direction dans la finance et le développement commercial. En 2009, il a été nommé Président directeur général du Parc Wanuskewin Heritage à Saskatoon, poste qu'il continue d'occuper aujourd'hui. Il participe à de nombreuses organisations et comités locaux, provinciaux et nationaux; Dana est l'ancien Président de L'Association des agents financiers autochtones de la Saskatchewan. Il a été Président du Conseil d'administration national de l'AFOA Canada; il est ancien membre du Conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Paul et occupe son deuxième mandat à la société d'état de Tourisme Saskatchewan.



JUDY WHITE est Mi'kmaq et membre de la bande Flat Bay. Elle réside actuellement à Conne River, NL, où elle travaille en qualité de conseillère du Gouvernement autonome de la Première Nation Miawpukek. Mme White a obtenu un baccalauréat en droit à l'École de droit de Dalhousie avec une spécialisation dans le droit des autochtones. Mme White a également suivi le Programme intensif des Terres, ressources et gouvernements des Premières Nations à la Osgoode Hall Law School. Elle est diplômée du Programme des administrateurs agréés à l'Université McMaster. Mme White est actuellement associée du cabinet Mac Donald White situé à Conne River, NL, spécialisé dans le droit des autochtones. Elle a collaboré avec le Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador à divers postes, tels que celui de spécialiste de la politique et de la planification pour le Bureau des politiques féminines sur les questions des femmes autochtones et celui de Directrice régionale des Services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. Mme White a siégé à plusieurs conseils d'administrations, tels que le Centre national de la gouvernance des Premières Nations, l'Institut de statistique des Premières Nations et le Réseau de télévision des peuples autochtones.



ADITYA JHA, entrepreneur aguerri et philanthrope passionné, réside en Ontario. Il s'est vu décerner l'une des plus prestigieuses distinctions civiles du Canada, celle de Membre de l'Ordre du Canada, le prix Champions of Public Education in Canada, par le Partenariat en éducation, et le prix Lifetime Achievement de la Indo-Canada Chamber of Commerce, en plus de nombreuses autres reconnaissances nationales et internationales. Il est membre du conseil des gouverneurs du Sheridan Institute of Technology and Advanced Learning et de l'Art Gallery of Hamilton, et remplit les fonctions d'entrepreneur en résidence à la School of Business du Centennial College. Il a occupé divers postes dans de grandes entreprises de technologie en Inde, à Singapour et au Canada, il est actuellement PDG d'Euclid Infotech Pvt. Ltd., dont le siège est situé en Inde et dont les clients sont répartis dans plus de 100 pays. Il est le fondateur et président de la POA Educational Foundation, qui a fait don de treize bourses à trois universités et à un collège, et, par l'intermédiaire de sa fondation privée, il participe activement à des projets visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les communautés des Premières Nations. Dans le passé, il a été le président de la UNICEF Canada India HIV/AIDS Campaign, et membre du conseil d'administration du Conseil consultatif ontarien des investissements et du commerce.



JOANNA BERNARD fait partie intégrante de la Première Nation Madawaska Maliseet depuis de nombreuses années, elle a tout d'abord été Conseillère, puis Chef de 2003 à 2013. Joanna a réussi dans la communauté d'affaires, elle est propriétaire et exploite sa propre entreprise d'excavation. Elle est PDG de la Corporation de développement économique de Madawaska Maliseet depuis le mois de septembre 2013. En qualité d'agente de développement économique accréditée, elle s'est essentiellement concentrée sur la communauté de la Première Nation Madawaska Maliseet, en tant que Première Nation prospère, autonome et stable financièrement. Son engagement dans le développement économique de sa communauté a suscité des réussites très importantes, à savoir, treize millions de dollars de développement et l'ouverture récente du Centre Grey Rock Power. En outre, elle a contribué à sa communauté en réglant des revendications territoriales, en agrandissant la réserve, en développant des règlements et politiques ainsi que par la construction de maisons et de trottoirs. Joanna Bernard a été nommée à l'Ordre du Nouveau-Brunswick pour les efforts sans relâche qu'elle a déployés pour assurer le bien-être et la prospérité économique de la Première Nation Madawaska Maliseet et de toutes les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Elle a également reçu la Médaille du Jubilé de diamant de la Reine en 2012, décernée aux Canadiens ayant apporté des contributions significatives pour leurs communautés et Nation ou dont les réalisations à l'étranger ont fait honneur au Canada.



GEORDIE HUNGERFORD est avocat à Vancouver admis au barreau de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Il est Conseiller juridique principal, financement des sociétés, à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique où il élabore des lois et des politiques sur les valeurs mobilières. Il apporte une compréhension des finances, du développement et de l'élaboration des politiques publiques, des lois administratives et des rapports d'entreprises publiques. Dans le passé, il a agi pour des Premières Nations dans le cadre de négociations sur des ententes sur les répercussions et les avantages et a interprété des traités modernes et représenté des prêteurs dans de cadre de transactions garanties. Il a été également banquier d'affaires. Il est membre de la Nation Gwinch'in des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et il siège au conseil de la corporation de développement. Il croit fermement au développement des capacités et a contribué à la création de la fiducie CBABC Aboriginal Law Student Scholarship Trust et il est directeur fondateur du Forum des avocats autochtones de l'Association du barreau canadien. Il est diplômé en droit, affaires et ingénierie et est titulaire d'une charte CFA.

NOS SERVICES

Le CGFPN a quatre secteurs d'activités. Tous les secteurs d'activité et leurs activités respectives figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 - Secteurs d'activités du CGFPN

NORMES ET CERTIFICATION

- » Développer et maintenir des normes relatives aux lois sur l'administration financière, le rendement financier, les systèmes de gestion financière et les recettes locales.
- » Développer et maintenir des procédures de certification des Premières Nations conformes aux normes du CGFPN.
- » Certifier les Premières Nations aux normes du CGFPN
- » Soutenir les Premières Nations dans le cadre du processus de certification du CGFPN

RELATIONS DE LA CLIENTÈLE ET COMMERCIALISATION

- » Développer et fournir des outils et des services de développement des capacités de gestion financière
- » Développer des procédures d'intervention
- » Intervenir dans l'administration financière d'une Première Nation conformément à la LGF
- » Développer de nouveaux marchés pour les services du CGFPN
- » Sensibiliser les clients du CGFPN et en augmenter le nombre

SERVICES JURIDIQUES ET GESTION DE L'INFORMATION

- » Soutien aux Premières Nations dans le développement de lois relatives à l'administration financière conformes aux Normes du CGFPN
- » Fourniture d'approbation de conformité des LAF des Premières Nations
- » Fourniture de services de secrétariat intégrés internes
- » Supervision de l'accès aux demandes de renseignements

FINANCES ET ADMINISTRATION

- » Fourniture de services de gestion financière interne
- » Fourniture de services de soutien administratif interne

NORMES ET CERTIFICATION

Le secteur d'activités Normes et certification élabore activement des normes, des modèles de politiques, ainsi que des outils et modèles qui permettront de soutenir la fourniture de services clés aux Premières Nations. Le secteur d'activités Normes et certification collabore avec les Premières Nations participantes afin de générer des commentaires sur les normes et processus du CGFPN.

Le tableau ci-dessous comprend la liste des mesures de rendement et des résultats correspondants au secteur d'activités Normes et certification pour 2014-2015.

Tableau 3 - Évaluation des résultats 2014-2015 : Normes et certification

MESURES DE RENDEMENT	AU COURS DE 2014-2015
De 10 à 15 examens du rendement financier	» 15 certificats délivrés
De 10 à 15 plans de travail pour des systèmes de gestion financière	» 10 plans de travail pour des systèmes de gestion financière
De 4 à 6 examens de systèmes de gestion financière	» 6 examens de politique/ évaluation des écarts réalisés

RELATIONS DE LA CLIENTÈLE ET COMMERCIALISATION

Le secteur d'activités Relations de la clientèle et commercialisation collabore avec les Premières Nations afin d'élaborer des plans de travail et de développer les capacités dans certains secteurs particuliers de leurs systèmes de gestion financière qui, actuellement, ne sont pas conformes aux normes établies. Ce secteur d'activités fait la promotion également de relations financières entre les Premières Nations et d'autres gouvernements, institutions et organisations. Le secteur Relations de la clientèle et commercialisation est également chargé de trouver de nouveaux marchés pour les services du CGFPN dans le cadre de son mandat et effectue des actions de sensibilisation afin d'accroître la clientèle du CGFPN.

Le tableau ci-dessous comprend la liste des mesures de rendement et des résultats correspondants du secteur d'activités Relations de la clientèle et commercialisation pour 2014-2015.

Tableau 4 - Évaluation des résultats 2014-2015 : Relations de la clientèle et commercialisation

MESURES DE RENDEMENT	AU COURS DE 2014-2015
20 présentations	» 60 présentations
8 à 10 autoévaluations	» 14 autoévaluations réalisées
10 Premières Nations financées	» 54 accords de financement signés
4 activités tenues	» 13 activités tenues
1 protocole d'entente (PE) avec une organisation de prestation de services	» Élaboration d'un Protocole d'entente avec AAFA C.-B. et/ou AFOA Canada présentement en cours
1 réponse officielle à un appel à commentaires sur l'exposé sondage par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public	» Réunions
Réunions avec AADNC	» 11 réunions
Réunions avec le Ministère des Finances	» 3 réunions
Réunions avec Ressources naturelles Canada	» 5 réunions
Politique d'accession au capital	» 5 réunions
Réunion avec le Premier ministre de l'Alberta	» 1 réunion
Document de travail sur la structure nécessaire pour soutenir les initiatives principales	» 1 exposé

SERVICES JURIDIQUES ET GESTION DE L'INFORMATION

Le secteur d'activités des Services juridiques et gestion de l'information est chargé des études des LAF et de rédiger des rapports et des recommandations au Conseil d'administration du CGFPN à propos du respect des Normes des LAF. En outre, grâce au Secrétariat intégré, le secteur des Services juridiques et gestion de l'information est chargé de soutenir le Conseil d'administration et les Comités du conseil.

Le tableau ci-dessous comprend la liste des mesures de rendement et des résultats correspondants du secteur d'activités des Services juridiques et gestion de l'information pour 2014-2015

Tableau 5 - Évaluation des résultats 2014-2015 : Services juridiques et gestion de l'information

MESURES DE RENDEMENT	AU COURS DE 2014-2015
De 10 à 15 examens de LAF	» 20 approbations de conformité
Plan annuel intégré	» Terminé
Rapport annuel	» Terminé
Assemblée générale annuelle	» Juillet 2015
Planification stratégique du Conseil	» Octobre 2014
2 bulletins d'information	» 1 publié le 9 janvier 2015
Réunions du Conseil	» 13 réunions

ÉTATS FINANCIERS *États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015*

Veuillez remarquer que l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses pour l'année en cours 2015 est due à une récupération des excédents de l'exercice fiscal précédent 2014.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



600 Cathedral Place
925 West Georgia Street
Vancouver, BC, V6C 3L2 Canada

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CGFPN

Nous avons audité les états financiers du CGFPN ci-joints, qui comprennent les états de la situation financière en date du 31 mars 2015, les états des résultats, les états de l'évolution de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à cette date, un résumé des principales conventions comptables, et d'autres renseignements explicatifs.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers ci-joints, en conformité avec les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif, et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude importante attribuable à la fraude ou à l'erreur.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers en fonction de notre audit. Nous avons

effectué l'audit conformément aux normes d'audits généralement acceptées du Canada. Ces normes exigent que nous respections des exigences déontologiques, et que nous planifions et exécutions l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable à l'égard de la question de savoir si les états financiers sont exempts de toute inexactitude importante.

L'exécution d'un audit implique de suivre des procédures, afin d'obtenir des éléments probants sur les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement de l'auditeur, y compris l'évaluation des risques que les états financiers présentent des inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à l'erreur. Aux fins de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle par l'entité des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit qui soient appropriées dans les circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit implique également l'évaluation du caractère approprié des conventions

comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

Notre opinion est que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du CGFPN en date du 31 mars 2015 et les résultats de ses activités et ses flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à cette date, en conformité avec les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif.

Comptables agréés
BDO Canada LLP
Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 20 mai 2015

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2015	2014
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Note 2)	930 874	1 161 581
Comptes clients	46 388	80 978
Charges payées d'avance	18 404	40 920
	995 666	1 283 479
DÉPÔT DE GARANTIE	54 005	54 005
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	301 199	233 980
	1 350 870	1 571 464
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	670 747	577 829
Montants à payer à des apparentés (note 6)	40 669	13 388
Remises gouvernementales à payer	6 419	3 473
Partie en cours d'une obligation de location-acquisition (note 4)	14 083	13 416
	731 918	608 106
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (NOTE 4)	74 863	35 739
	806 781	643 845
ACTIF NET		
Investissement dans les immobilisations	212 254	184 826
Non soumis à restriction	331 835	742 793
	544 089	927 619
	1 350 870	1 571 464

Approuvé au nom du conseil d'administration :


ADMINISTRATEUR


ADMINISTRATEUR

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES ACTIVITÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2015	2014
RECETTES		
Financement de l'AADNC	4 490 558	4 388 354
AADNC - Projet d'initiative de partenariats stratégiques	661 660	300 000
Recettes des intérêts	5 633	6 290
Autre	1 250	452
	5 159 101	4 695 096
DÉPENSES		
Amortissement	97 280	96 839
Prestation des services à la clientèle (Note 8)	986 255	697 708
Services intégrés	1 155 452	942 953
Honoraires et dépenses des administrateurs	526 259	578 667
Élaboration de politique	541 046	399 431
Salaires et avantages	1 404 090	1 058 271
Projet d'initiative de partenariats stratégiques	661 660	304 927
Déplacements	170 991	99 918
	5 543 033	4 178 714
AUTRES POSTES		
Pertes (gains) sur l'aliénation des actifs	(402)	31 990
	5 542 631	4 210 704
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(383 530)	484 392

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	INVESTISSEMENTS DANS DES IMMOBILISATIONS	NON SOUMIS À RESTRICTION	TOTAL
Solde, début de l'année	184 826	742 793	927 619
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(97 280)	(286 250)	(383 530)
Achat d'immobilisations	109 737	(109 737)	–
Gains sur l'aliénation des actifs	402	(402)	–
Remboursement des locations-acquisitions	14 569	(14 569)	–
SOLDE, FIN DE L'ANNÉE	212 254	331 835	544 089

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT (UTILISÉS POUR)		
DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) de revenus sur les dépenses pour l'exercice	(383 530)	484 392
Élément sans effet sur la trésorerie		
Pertes (gains) sur l'aliénation des immobilisations	(402)	31 990
Amortissement des immobilisations	97 280	96 839
	(286,652)	613 221
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients	34 590	(20 074)
Charges payées d'avance et dépôt de garantie	22 516	(3 727)
Comptes créditeurs et charges à payer	123 145	(149 569)
	(106 401)	439 851
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(109 737)	(128 476)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement des échéances des locations-acquisitions	(14 569)	(12 941)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	(230 707)	298 434
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	1 161 581	863 147
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	930 874	1 161 581
TRANSACTIONS NON LIQUIDES Comptes des équipements en location-acquisition	90 100	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2015

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Nature et objet de l'Organisation

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGFPN » ou le « Conseil ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été établie en 2005 par le projet de loi C-20, la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. En vertu de la Loi, le CGFPN fournit des outils pour la gestion financière moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique dans les réserves partout au Canada.

b) Règles comptables de base

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif (« NCOBNL »).

c) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Le Conseil amortit ses immobilisations sur leurs durées de vie utile estimatives respectives, en ligne droite, sur le nombre d'années suivant :

- » Matériel informatique : 2 à 5 ans
- » Améliorations locatives : durée du bail (5 ans)
- » Meubles et agencements de bureau : 10 ans
- » Matériel de bureau loué en vertu de contrats de location-acquisition : durée du bail (5,5 ans)

Lorsque les immobilisations ne contribuent plus à la capacité du Conseil d'assurer la prestation des services, leur valeur comptable est réduite à leur valeur résiduelle. Lorsque les immobilisations sont aliénées aucun amortissement n'est comptabilisé.

d) Baux

Les baux sont classés comme contrats de location-acquisition ou contrats de location-exploitation, selon les modalités des contrats. Les baux qui prévoient le transfert des avantages et des risques inhérents à la propriété au CGFPN sont classés comme contrats de location-acquisition.

e) Comptabilisation des revenus

Les contributions des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (« AADNC ») sont comptabilisées durant l'exercice où elles deviennent à recevoir aux termes de l'accord de financement pertinent.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des exercices ultérieurs, les titres de participation négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et tous profits ou pertes latents comptabilisés dans les résultats.

De plus, toutes obligations et tous certificats de placement garanti ont été désignés pour faire partie de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, et tous profits ou pertes sont comptabilisés dans les résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti moins les pertes de valeur, s'il y a lieu. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Les coûts de transaction des acquisitions, des ventes et des émissions d'instruments financiers sont portés aux dépenses pour ce qui est des éléments réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière, et sont imputés aux instruments financiers respectifs pour ce qui est des éléments évalués au coût amorti.

g) Utilisation d'estimations

Afin d'effectuer la préparation des états financiers en conformité avec les NCOBNL, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des éléments de l'actif et du passif à la date des états financiers et des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient diverger des meilleures estimations de la direction, à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles dans l'avenir.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2015

2. ENCAISSE

L'encaisse du CGFPN est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et rapporte des intérêts au taux d'intérêt en vigueur pour les comptes d'opérations d'entreprise.

3. IMMOBILISATIONS

	COÛTS	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE 2015	VALEUR COMPTABLE NETTE 2014
Équipements informatiques	323 822	210 792	113 030	97 655
Améliorations locatives	230 945	208 989	21 956	17 770
Matériels de bureaux et installations	187 898	103 594	84 304	70 679
Équipement de bureau en location-acquisition	90 100	8 191	81 909	47 876
	832 765	531 566	301 199	233 980

4. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Le CGFPN loue un photocopieur au taux d'intérêt de 6,50 %. Le contrat de location-acquisition vient à échéance le 30 août 2020.

Les futurs paiements annuels sur le principal de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition, pour chaque exercice se terminant le 31 mars, aux termes du contrat, jusqu'à l'échéance sont les suivants :

	ANNÉE	MONTANT
	2016	14 083
	2017	15 063
	2018	16 112
	2019	17 234
	2020	18 434
	Par la suite	8 020
		88 946
	Moins la tranche échéant à moins d'un an	(14 083)
	(13 416)	74 863

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2015

5. ENGAGEMENTS

Le Conseil loue ses locaux à bureaux aux termes d'une convention de bail venant à échéance à l'exercice 2017. Le Conseil est tenu de faire les paiements de location ci-dessous, en plus de payer sa part proportionnelle des coûts d'exploitation et des impôts fonciers, qui étaient d'environ 7 855 \$ par mois en date du 1^{er} avril 2014. Le Conseil a également des engagements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour une machine à cacheter venant à échéance à l'exercice 2018.

Voici les paiements de location annuels minimaux combinés jusqu'à l'expiration :

ANNÉE	MONTANT
2016	137 354
2017	14 782
2018	910
	153 046

6. MONTANTS À PAYER À DES APPARENTÉS ET OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les apparentés indiqués sont rattachés d'une des manières suivantes : le partage d'un même membre du conseil d'administration ou administrateur, ou l'embauche d'un proche parent du Conseil. Les opérations avec les apparentés consistent en des services consultatifs. Toutes les opérations sont comptabilisées à la valeur comptable.

	2015	2014
Montants payables à Temixw Planning Ltd.	40 669	13 388

Voici les montants que le Conseil (a reçus) a payés aux apparentés :

	2015	2014
Temixw Planning Ltd.	237 525	165 113

7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les activités du CGFPN dépendent du maintien du financement par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour exécuter les programmes du CGFPN.

8. PRESTATIONS DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

La prestation des services à la clientèle implique des coûts directs liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de LAF des clients. Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières Nations dans le cadre du processus d'élaboration des systèmes et des LAF. Les coûts indirects, comme les salaires et les frais administratifs, ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2015

9. RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de son actif et de son passif financiers, le CGFPN est exposé à divers risques. L'analyse qui suit présente une mesure de ces risques en date du 31 mars 2015.

a) Risques liés aux taux d'intérêts

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux monétaires futurs d'un instrument financier fluctuent à cause de changements dans les taux d'intérêt du marché. Le Conseil n'est exposé à aucun risque lié aux taux d'intérêt, étant donné qu'il n'a pas de dette à court ou à long terme.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Conseil subisse une perte à cause du défaut de ses débiteurs de respecter leurs obligations contractuelles.

Le Conseil pourrait être exposé à un risque de crédit, qui découlerait de ses comptes débiteurs, cependant, étant donné que le solde n'est pas important, le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Le Conseil maintient le fonds de roulement à un niveau adéquat, afin de s'assurer de respecter toutes ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance.

10. MONTANTS COMPARATIFS

Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers ont été reformulés afin de respecter la présentation de l'année en cours.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CGFPN

MEMBRES DU COMITÉ

NOM DU MEMBRE DU CONSEIL	COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DES NORMES, APPROBATIONS ET DE LA CERTIFICATION	COMITÉ D'INTERVENTION
Aditya Jha		✓	✓		
André Richer	✓			✓	
Barrie Robb		✓	✓	✓	✓
Brian Titus	✓		✓	✓	✓
Dana Soonias					
Deanna Muise			✓	✓	
Gary Nott	✓			✓	✓
Geordie Hungerford					
Harold Calla		✓		✓	✓
Jim Prodger	✓			✓	✓
Joanna Bernard					
Judy White					
Nancy Murphy		✓	✓		✓
Romeo Crow Chief		✓			
Thomas Lawson	✓				

FRAIS ET DÉPLACEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM		PROV.	PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL	PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES D'AUDIT ET GES. DES RISQ.	PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES DÉV. DES CAPACITÉS
Aditya Jha		ON	8/12	3	1/2
André Richer		QC	13/13	8/8	2
Barrie Robb	<i>Président, Gouvernance et RH</i>	AB	5/13	2	1/2
Brian Titus	<i>Vice-président</i>	BC	10/13	7/8	2
Dana Soonias	<i>Nommé le 23 février 2015</i>	SK	1/1		
Deanna Muise		AB	12/13	4	1
Gary Nott	<i>Président NAC</i>	BC	13/13	8/8	
Geordie Hungerford	<i>Nommé le 26 février 2015</i>	BC	1/1	1	1
Harold Calla	<i>Président</i>	BC	12/13	8	2/2
Jim Prodger	<i>Président, Audit et gestion des risques</i>	NS	12/13	8/8	1
Joanna Bernard	<i>Nommée le 1^{er} décembre 2014</i>	NB	1/2	1	1
Judy White	<i>Nommée le 26 février 2015</i>	NL	1/1	1	1
Michelle Baptiste	%	ON	1		
Nancy Murphy	<i>Présidente, Développement des capacités</i>	BC	11/13	6	2/2
Romeo Crow Chief	&	AB	2/3		1/2
Thomas Lawson	#	ON		1/2	

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

ADMINISTRATEURS

Harold Calla, CPA, FCGA, GFAA

Président exécutif

Colombie-Britannique

Brian Titus, GFAA

Vice-président

Colombie-Britannique

Deanna Muise, CA, TEP

Alberta

Gary Nott, CPA, CA, GFAA

Colombie-Britannique

Jim Prodger, GFAA

Nouvelle-Écosse

Barrie Robb, B.A., M.A.P., M.R.I.

Alberta

Aditya Jha

Ontario

Dana Soonias, GFAA

Saskatchewan

Judy White

Terre-Neuve

André Richer, Adm. A., CPA, CGA, GFAA

Québec

Nancy Murphy, GFAA, PAED

Colombie-Britannique

Joanna Bernard

Nouveau-Brunswick

Geordie Hungerford, CFA, CAIA, Juriste

(CB, Territoires du Nord-Ouest)

Colombie-Britannique

PERSONNEL

Harold Calla, CPA, FCGA, GFAA

Président exécutif

Fred Tolmie, CPA, CA, GFAA

Chef de l'exploitation

Scott Munro, CPA, CA, GFAA

Directeur, Normes et certification

Sara Neuert, MA

Directrice, Relations de la clientèle, commercialisation et intervention

Shayla Point, BA, LLB

Gestionnaire principale, Services intégrés et juridiques

Maureen Thomas

Gestionnaire, Ressources humaines et agente de la protection de la vie privée

Laurie Bonacci

Agente, Services intégrés et juridiques

Chris Mullen, CPA, CA

Gestionnaire, Développement des capacités et intervention

Sarah Berto, CPA, CA

Gestionnaire, Certification du rendement financier

Suzanne Trottier, CFA, MBA

Gestionnaire, Normes et certification

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS GOUV. RH	PARTICIPATION AUX RÉUNIONS N. ET C.	PARTICIPATION AUX RÉUNIONS INTERVENTIONS	FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL	FRAIS D'HÉBERGEMENT	REPAS	DÉPLACEMENTS	DÉPENSES TOTALES DÉPLACEMENTS
4/6	4		10 824,27	1 267,28	651,95	10 206,10	12 125,33
4	8/8		22 192,05	3 171,75	1 000,35	11 002,09	15 174,19
6/6	5/8	0/1	10 288,99	2 363,95	677,15	7 150,72	10 191,82
6/6	5/8	1/1	13 478,16	3 082,28	1 053,84	3 299,20	7 435,32
	2		562,79	-	-	-	-
3/6	8/8		13 651,35	1 592,85	294,95	3 149,35	5 037,15
4	8/8	1/1	48 400,00	335,51	-	10 143,73	10 479,24
	1		851,40	-	-	24,28	24,28
6	8/8	1/1	160 011,30 [^]	11 532,99	185,61	81 191,82 [*]	92 910,42
4	7/8	1/1	19 539,04	4 246,38	1 030,10	22 193,32	27 469,80
	1		2 294,46	393,32	333,70	2 646,02	3 373,04
	2		3 160,30	463,51	274,80	2 850,28	3 588,59
			1 717,24	963,65	105,25	2 275,65	3 344,55
6/6	5	1/1	10 736,35	1 836,13	320,21	1 638,08	3 794,42
			2 005,85	192,67	102,20	2 001,10	2 295,97
1	1		3 300,00	271,33	149,45	5 580,07	6 000,85
			323 013,55	31 713,60	6 179,56	165 351,81	203 244,97

Lloyd Martell

Gestionnaire, Commercialisation

Ara Koh, CPA, CA

Gestionnaire, Normes et certification

Lee Fulla, CPA, CA

Gestionnaire, Normes et certification

Anita Lin, CPA, CGA

Agente financière principale

Jordan Wapass, MPP

Agent, Développement des capacités

Natani Leech

Adjointe administrative

Tara Jacobs

Réceptionniste

CONSEILLERS

Singleton Urquhart

Bonita Thompson – Conseillère juridique

et en politique principale

925, West Georgia Street, bureau 1200

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6C 3L2

Gowlings

Colin Brousson – Conseiller en politiques

550, Burrard Street

Bureau 2300, Bentall 5

Vancouver (Colombie-Britannique)

V7C 2B5

Gowlings

Geneviève Cloutier – Conseillère

juridique

1, Place Ville Marie, bureau 3700

Montréal, Québec

H3B 3P4

Deloitte

1055, Dunsmuir Street, bureau 2800

4, Bentall Centre

Vancouver (Colombie-Britannique)

V7X 1P4

PWC

250, Howe Street, bureau 700

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6C 3S7

Temixw Planning Ltd.

415, Esplanade West, bureau 122

North Vancouver

(Colombie-Britannique)

V7M 1A6

AUDITEURS

BDO Canada LLP

600, Cathedral Place – 925,

W Georgia St.

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6C 3L2



FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS

100, Park Royal South, bureau 905
West Vancouver (C.-B.) V7T 1A2

TÉLÉPHONE : 604-925-6665 NUMÉRO SANS FRAIS : 1 877 925-6665

TÉLÉCOPIEUR : 604-925-6662 COURRIEL : mail@fnfmb.com

fnfmb.com